



Cabinet de la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets

Coopération au développement, Sécurité Routière,
Informatique régionale et communale et Transition
numérique, Egalité des Chances et Bien-Etre
animal

NOTE AU PARLEMENT – PLAN D'ACTION INCLUSION NUMERIQUE – MESURES – APPROBATION CONSEIL DES MINISTRES 13/12/18

1. La RBC comme acteur central:

- i. *Label*: Attribuer un label aux EPN existants et futurs sur base de quelques critères de qualité (heures d'ouverture, sessions de formation pour les clients, présence de matériel informatique, suffisamment de possibilités de formation pour les accompagnateurs, ...). On propose de travailler en première instance avec une « charte » comprenant des accords clairs qui sera signée par la Région et les EPN en question.
- ii. *Coordinateur régional*: au sein du CIRB une personne sera désignée pour la fonction de coordination. La désignation se fera en collaboration avec easybrussels et le secteur.
- iii. *Les initiatives en cours*: le déploiement de wifi.brussels dans les quartiers abritant de nombreux logements sociaux ou des bâtiments publics ayant une fonction sociale, etc. des appels à projets, un soutien spécifique à certains groupes-cibles (des personnes à mobilité réduite, des nouveaux arrivants,...).
- iv. *Lisibilité*: La Région s'engage à introduire la communication envers les citoyens concernant l'aspect du fossé numérique (sur différents niveaux comme la lisibilité des documents numériques, etc.) dans sa politique ainsi que de rendre le plus de services numériques et l'accès gratuit à ces services.
L'année dernière, le Gouvernement bruxellois a approuvé définitivement la transposition de la directive relative à l'accessibilité numérique (label Anysurfer pour les sites internet et services régionaux).
- v. *Matériel*: Dans le cadre de la compétence Transition Numérique et du CIRB, nous nous engageons à renouveler régulièrement le matériel informatique dans les EPN et d'également assurer les probables mises à jour des programmes, etc. Ainsi, les EPN peuvent prendre des initiatives innovantes comme des cours d'impression en 3D, Café Numérique, participation à des hackathons, etc.
- vi. *Création du comité de pilotage « inclusion numérique »*: De nombreuses compétences (par exemple la formation, l'emploi) et même différents niveaux politiques sont des parties prenantes dans la lutte contre l'inclusion numérique. C'est pourquoi il est important qu'ils soient informés au sujet de leurs actions et qu'ils soient inspirés. Il est proposé qu'au sein du modèle de concertation existant d'EasyBrussels un subcomité soit créé qui

traitera spécifiquement cette problématique et qui déterminera les plus grandes priorités.

- vii. *E-health* : Etablir un plan d'actions afin de lutter contre le fossé numérique dans le cadre de l'e-santé et ce, en collaboration avec les cabinets compétents. Il s'agit de projets visant à informer, à sensibiliser ou à soutenir les patients.
- viii. *Recherche* : Depuis 2005, un baromètre d'inégalités numériques existe au niveau fédéral et ce, sur initiative du SPF Economie. Pour ce faire, le futur coordinateur « inclusion numérique » se concertera avec perspective.brussels afin de développer les instruments nécessaires à cet effet. Cette étude est soumise chaque année au Gouvernement afin de préciser les avancées dans la lutte contre le fossé numérique.

2) Communes :

- i. *Début de la période de gestion*: la plupart du temps, les espaces publics numériques existants en RBC sont communaux ou des initiatives dérivées (bibliothèques, CPAS, maison de quartier,...). C'est pourquoi cet aspect de fossé numérique doit être intégré dans les lettres d'orientation en début de nouvelle législature et un échevin ou un président du CPAS doit prendre à cœur cette responsabilité.
- ii. *Groupe de pilotage*: les communes créent un groupe de travail regroupant tous les acteurs sociaux/ professionnels au niveau local (pas seulement au sein des services communaux) concernant ce thème et proposant des mesures.
- iii. *Charte*: les communes s'engagent à vérifier le respect de cette charte. Ainsi, les communes doivent assurer qu'il s'agit d'un endroit « neutre », ouvert à tous, visible et facilement accessible (par exemple près des transports en commun, sur une place du marché).
- iv. *Extension* du nombre d'initiatives, certainement dans les quartiers où le besoin est grand. Pour ce faire, ils peuvent se baser sur l'étude mentionnée ci-dessus qui a cartographié les communes Le CIRB va créer une offre de services pour les communes/ CPAS.
- v. *Personnel* : Les communes engagent- éventuellement avec un soutien régional (cf. ci-dessous) une personne qui se chargera de la coordination et de la direction de ces EPN. Pour cela, on peut se baser sur les différents programmes d'emploi de la Région.
- vi. *SVC*: pour les contrats de réaménagement urbain, les communes participantes intégreront la dimension de l'inclusion numérique comme composante numérique dans la mise en œuvre de leurs actions.
- vii. *Études*: Les communes participent autant que possible aux études de la Région relatives à l'exclusion numérique et ce, en collaboration avec easybrussels.
- viii. *Sensibilisation/ formation*: En concertation avec easybrussels, le secteur des EPN lancera un projet pilote avec 1 CPAS/ service social de la Région afin de sensibiliser le personnel concernant la problématique du fossé numérique. Ce projet sera lancé au printemps 2019.

3) Structurer le secteur des EPN:

- i. *Fonction clé*: Grâce à ce plan d'actions, la Région confirme son rôle clé dans le cadre des Espaces Publics Numériques comme moyen pour contrer l'exclusion numérique.

- ii. *Financement* : Outre les subventions régulières dans le cadre des appels à projets, les EPN bruxellois ne bénéficient toutefois pas de financement structurel. Le coordinateur doit soumettre une proposition détaillée du financement au courant de l'année 2019. Le gouvernement se prononcera ensuite au sujet d'un éventuel co-financement. .
- iii. *Site Internet*: Cet automne, un site internet sera lancé qui cartographie les EPN et qui fournit les informations nécessaires concernant le centre (également une mesure du volet « communication »).
- iv. *Soutien terrain*: Un appel à projets sera lancé dans le cadre de la transition numérique afin de financer un réseau pouvant participer aux initiatives régionales et pouvant formuler des conseils stratégiques à la Région en tant que partenaire officiel.
- v. *Statistiques/ formations* : Dans le cadre de la numérisation, une subvention sera octroyée cette année afin que le réseau puisse collecter des données « uniformisées » et publier des statistiques au sujet des EPN.
- vi. *Profil des visiteurs*: L'année prochaine, le réseau des EPN devra recevoir des moyens pour réaliser une étude concernant le profil de leurs visiteurs et de savoir s'il correspond suffisamment au public-cible du quartier.
- vii. *Réseau mobile*: la Transition Numérique a déjà subventionné différentes initiatives innovantes afin de détacher les EPN d'un local spécifique et d'offrir la possibilité d'aller « sur place » (comme les écoles, les mouvements et les maisons de jeunesse, les associations de lutte contre la pauvreté ou celles travaillant avec les réfugiés). Ceci en vue de fournir des services « sur mesure ». Cet aspect doit être étendu et ancré.

4) Communication

- i. *Communication*: Le coordinateur doit mettre en œuvre des propositions en 2019 pour que le thème et les EPN existants en particulier soient plus visibles.
- ii. *Label*: la visibilité de l'inclusion numérique augmentera automatiquement grâce à la création d'un label de qualité.
- iii. *Site Internet*: par le biais du lancement d'un site interactif, cet instrument pourra être utilisé par les personnes du secteur social qui peuvent rediriger les Bruxellois concernés par le volet numérique vers les EPN ou vers d'autres instruments (wi-fi.brussels, etc).
- iv. *Sensibilisation* : Comme le personnel communal entre en contact avec le public-cible en question, ils peuvent également mieux les faire connaître et informer ce public des possibilités des EPN. Voir aussi l'action de sensibilisation dans le volet communes.
- v. *Echange de connaissance / good practices*: la Région stimulera le réseau bruxellois des EPN afin de stimuler les rencontres entre les EPN et de rassembler des groupes de travail concernant des thèmes pertinents.